



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Veterinärwesen BVET
Office vétérinaire fédéral OVF
Ufficio federale di veterinaria UFV
Uffizi federal veterinar UFV

L'élevage: une décision qui demande réflexion

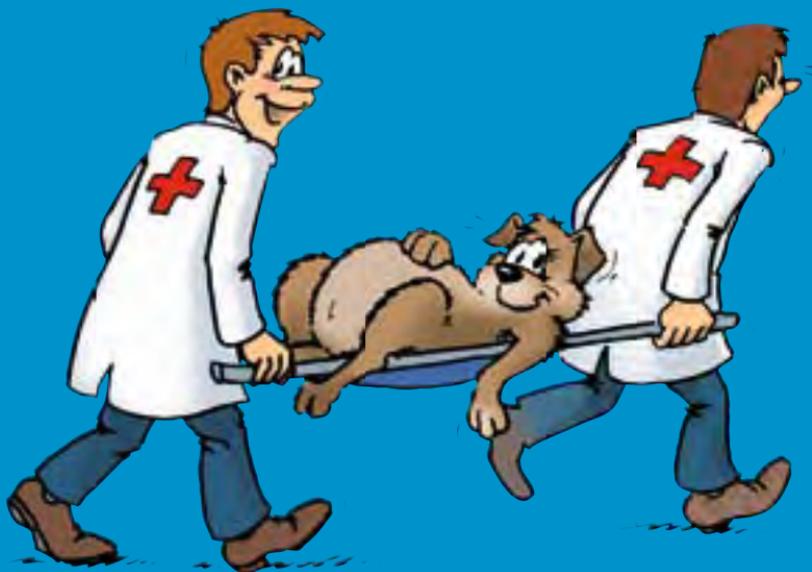


Une portée de chiots: est-ce vraiment mon souhait?

Avant de vous poser la question de la reproduction (qu'il s'agisse d'un chien de race ou d'un bâtard), réfléchissez à votre responsabilité d'éleveur. Cela vaut également si vous ne prévoyez qu'une seule saillie, ou en cas de grossesse non prévue de votre chienne: vous devrez garantir l'élevage des chiots conformément à la législation sur la protection des animaux, jusqu'à ce qu'ils soient remis à leur futur propriétaire, afin de leur assurer un bon départ dans la vie. En tant que propriétaire du mâle, vous ne devez pas non plus négliger votre responsabilité. La socialisation et l'élevage des chiots sont certes importantes, mais ce ne sont pas les seules contraintes: il faut également penser au travail que requièrent les chiots, au temps passé à rechercher un acheteur, aux frais de vétérinaire et de nourriture, et vous demander si vous seriez prêt à garder un chiot dans le cas où vous ne trouveriez pas d'acquéreur.

Pas de reproduction incontrôlée!

Conformément à l'ordonnance sur la protection des animaux, vous devez prendre toutes les mesures pour que votre chien ne se reproduise pas de manière incontrôlée. S'il vous semble que votre chienne est portante, ce que vous ne souhaitez pas, demandez le plus rapidement possible à votre vétérinaire si la gestation peut être interrompue sans risques pour l'animal.



Comment sont sélectionnés les reproducteurs?

L'éleveur cherche à posséder des chiens sociables, au comportement équilibré et peu agressifs envers les hommes et les animaux. Il doit donc s'assurer que les reproducteurs possèdent ces caractéristiques: si l'un des deux éventuels futurs parents se montre trop agressif ou trop anxieux, écarter-le. Ne choisissez que des chiens au comportement positif.

Sélectionnez uniquement des chiens en bonne santé!

Veillez à ce que les deux reproducteurs soient en bonne santé. Ne choisissez pas les animaux qui présentent des problèmes de comportement ou de santé. Le risque que les chiots souffrent d'un déficit toute leur vie, comme cela se voit dans l'élevage de pointe, est trop important. Quels que soient les prix remportés à une exposition ou à un événement sportif, ou malgré votre désir de voir une chienne procréer, restez lucide lors de la sélection de vos reproducteurs. Il ne faut pas espérer que les problèmes de santé ou de comportement de l'un des parents soient gommés par les qualités de l'autre.

L'âge idéal pour la reproduction

L'âge idéal dépend de la race et de la taille du chien. En cas de doute, demandez conseil à votre vétérinaire ou à un éleveur sérieux.



Que faut-il pour élever une portée?

Tout éleveur recherche les meilleures conditions d'élevage et de développement pour ses chiennes et ses chiots. Pour cela, il convient de prendre un certain nombre de mesures avant la saillie (par exemple informer les voisins, demander l'autorisation du propriétaire de votre habitation si nécessaire).

Avoir des chiots, ce n'est pas que du bonheur!

Préparez-vous, dès le jour de la naissance, à passer plusieurs heures par jour à laver, nettoyer, ranger et réparer. Certes, rien de plus adorable qu'un chiot, et rien de plus amusant que de s'en occuper.

Mais ces bébés sont aussi très fatigants et demandent du temps (jeux, promenades), ils sont bruyants, mordillent tout ce qu'ils trouvent et grattent ce qui leur tombe sous la patte. Sans compter qu'il faut constamment nettoyer leurs déjections, qu'ils laissent un peu partout et qui peuvent endommager votre intérieur.



Installations nécessaires

Deux à trois semaines avant la date de la mise bas, l'éleveur doit préparer un coin pour la chienne avec une séparation pour les chiots. La caisse doit être sécurisée, facile à nettoyer et à sécher, et disposer de rebords au moins sur trois des quatre côtés. La mère doit pouvoir s'y allonger confortablement sur le flanc avec ses chiots. A partir de la troisième semaine de vie, installez un espace directement attenant à la caisse, facile à nettoyer, dans lequel les chiots peuvent évoluer sans risquer de glisser ni de s'échapper. A partir de leur quatrième semaine, donnez-leur accès à un enclos extérieur fermé, partiellement ou complètement couvert, avec des jouets non dangereux. L'endroit doit être protégé du vent, facile à nettoyer et offrir une zone calme et sèche ainsi qu'un espace pour les besoins. La chienne doit disposer d'un «poste d'observation», auquel elle aura accès à tout moment et qui sera placé légèrement en hauteur, à l'extérieur de l'aire de jeux de ses petits.

Prendre le temps

L'éleveur doit se consacrer à ses chiots plusieurs fois par jour de manière intensive et les mettre en contact avec des personnes tierces, notamment des enfants et si possible avec le futur propriétaire. Cela implique de passer beaucoup de temps avec des visiteurs et des acheteurs potentiels.



Quelle suivi médical pour la chienne et ses chiots?

Un chien destiné à la reproduction doit être en bonne santé et être à jour dans ses visites médicales (vaccinations et traitements antiparasitaires entre autres). Pour certaines races, d'autres conditions sont requises et nécessitent des examens supplémentaires (radio des hanches par exemple)... Malgré toutes ces précautions, la bonne santé des chiots n'est jamais garantie à cent pour cent.

Hygiène et alimentation adéquate

Lorsque plusieurs chiens cohabitent, comme c'est le cas avec des chiots, il existe un réel risque d'infection. Il faut donc être particulièrement attentif à l'hygiène et à la prévention des maladies infectieuses. Désinfectez régulièrement les pièces et les objets! Il est également essentiel, pour le bien-être des animaux, de connaître parfaitement leurs besoins alimentaires et la manière de les élever.

Calendrier

Certains chiens peuvent se reproduire à partir de 6 mois, d'autres plus tard, selon leur race. La chienne est en chaleur en moyenne deux fois par an, pendant trois semaines. La deuxième partie des chaleurs constitue la période la plus propice à l'accouplement. Le mâle, quant à lui, peut procréer à tout moment. La durée moyenne de la gestation est de 63 jours.

Contacter le vétérinaire avant la naissance

Le nombre de chiots par portée dépend de la taille de la race: les petites races ont généralement entre un et trois chiots par portée, les plus grandes peuvent en avoir parfois plus de dix. Quelques temps avant la naissance, il est recommandé de contacter un vétérinaire. En effet, si la naissance n'est pas surveillée et si la mère et ses petits ne sont pas suffisamment suivis, la mortalité des chiots peut atteindre 30 %.



Comment socialiser les chiots?

Entre la deuxième et la troisième semaine de vie, les chiots entament la phase la plus importante de leur développement comportemental. Ils doivent donc pendant cette période apprendre à se comporter correctement et vivre un maximum d'expériences positives. Les bases ainsi établies leur permettront de se sentir bien dans notre monde et d'être capables de vivre en société.

Le contact avec l'Homme et avec les autres chiens

Pour développer un comportement positif, un chiot doit mettre en place une relation de confiance avec des êtres humains différents, hommes, femmes et enfants. Il est également important qu'il rencontre d'autres chiens, du même âge, ou adultes. Jusqu'à ce qu'il soit vendu, c'est sa mère qui doit prendre soin de lui. Si des problèmes surviennent, ou si la chienne a plus de six chiots, celle-ci doit être aidée par d'autres chiens adultes, auprès desquels les petits apprendront très vite à se calmer et à maîtriser leurs coups de dent, y compris envers les hommes.

Découvrir l'environnement

Pour s'habituer à leur nouvel environnement, les chiots doivent pouvoir le découvrir avec leur mère et leur fratrie. Dans les premiers temps, l'éleveur peut également les emmener se promener dans ses bras. Peu à peu, les petits doivent également s'habituer aux bruits. Les contacts avec les autres animaux doivent être surveillés. Chaque contact et chaque exercice d'adaptation doivent être pensés individuellement pour chaque chiot.



Que faut-il faire au moment de la vente des chiots?

Ce n'est que trop rapidement que vous devrez vous séparer de ces petits chiots, curieux du monde, auxquels vous vous serez attaché et que vous aurez soignés avec amour. Pour chacun d'entre eux, vous devrez donc trouver un acheteur adéquat, de préférence pour la fin de leur douzième semaine. Avant le changement de propriété, les chiots comme leurs futurs maîtres se seront rencontrés suffisamment souvent pour faire connaissance et s'apprécier mutuellement. Quant à vous, vous transmettez au futur acheteur, notamment s'il s'agit de son premier chien, des conseils écrits sur le comportement, l'éducation, l'alimentation et l'éveil des jeunes chiens, et vous l'informerez de la législation spécifique.

Votre responsabilité ne s'arrête pas avec la vente de vos chiots!

Fidèle à la devise «La confiance, c'est bien, le contrôle, c'est mieux», vous vous assurerez de l'endroit où vos chiots seront placés. Une fois la vente effectuée, vous vous sentirez toujours responsables de vos chiots vis-à-vis de leurs nouveaux propriétaires. Il est donc recommandé de consigner dans un contrat de vente les principaux accords, les concessions et les garanties accordées et de proposer votre aide en cas de problème inattendu, dans les limites de vos possibilités. Pour chaque chiot, vous remettrez au nouveau propriétaire son carnet de vaccinations, un certificat attestant que l'animal n'est pas porteur de parasites ou qu'il est traité (éventuellement aussi un certificat de bonne santé), un justificatif de puce électronique (passeport) ainsi qu'une note sur l'obligation d'enregistrement.



Que dois-je faire en tant qu'éleveur?

Pour obtenir un certificat d'origine pour vos chiots, il vous faudra respecter les directives de la fédération d'élevage de leur race. En outre, quel que soit l'élevage, les règles suivantes s'appliquent: les chiots ne doivent jamais être séparés de leur mère avant leur neuvième semaine de vie. Avant de changer de propriétaire et au plus tard à douze semaines, le chiot doit être enregistré dans la base de données d'ANIS et disposer d'une puce électronique, à faire poser par le vétérinaire. Si vous êtes éleveur amateur, aucune formation spécifique ne vous est demandée. En revanche, si vous souhaitez garder l'un des chiots, il vous faudra suivre avec lui un cours pratique avant la fin de sa première année, afin d'obtenir l'attestation de compétences nécessaire. Vous pouvez également demander aux nouveaux détenteurs de vos chiots, s'il s'agit pour eux d'une première acquisition, s'ils ont suivi le cours théorique nécessaire avant la transaction et s'ils détiennent l'attestation de compétences correspondante.

Elevage commercial

Si vous vendez vos chiots dans le but de faire des profits ou d'enranger des recettes pour couvrir les coûts indirects de cette activité, votre élevage devient un élevage commercial. Il en va ainsi s'il compte régulièrement plus de trois portées par an. Dans ce cas, vous devez vous inscrire à l'office vétérinaire de votre canton. Dans le canton de Genève, c'est même chaque portée qui doit être déclarée. De plus, vous devez tenir à jour un livre sur vos activités d'élevage (contrôle des effectifs) et disposer d'une formation spécifique indépendante d'une profession.

Ces dispositions pouvant varier d'un canton à l'autre, nous vous conseillons de contacter suffisamment tôt l'office vétérinaire de votre canton afin de connaître votre statut ainsi que la réglementation cantonale en vigueur.



Autres informations

Sur www.monanimaljenprendssoin.ch, vous connaissez tous les détails de la nouvelle ordonnance sur la protection des animaux

Sur www.protection-animaux.com, vous trouverez un contrat de vente type pour l'acquisition d'un chien.

www.anis.ch vous informe sur les démarches à suivre pour enregistrer un chien.

Sur le site www.stv.ch, vous trouverez d'autres informations, notamment sur le thème du self-control (apprendre à maîtriser l'envie de mordre les êtres humains).

Le site www.skg.ch vous donne des informations sur les sujets suivants:

- Modèle de contrat de vente
- Modèle de règlement d'élevage
- Dates et lieux des examens d'aptitude à l'élevage
- Gestion du livre des Origines suisses, adresses de clubs de races
- Formations et cours de perfectionnement destinés aux éleveurs
- Formations sur les jeux pour chiots et sur leur éducation
- Expositions canines



PROTECTION SUISSE DES ANIMAUX PSA



Schweizerische Vereinigung für Kleintiermedizin
Association Suisse pour la Médecine des Petits Animaux
Associazione Svizzera per la Medicina dei Piccoli Animali
Swiss Association of Small Animal Medicine

